



## SECTION de la VENDÉE

Site internet de la section :

<https://woofer-dgfip-sd.fr/085/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

### COMPTE-RENDU

*Formation Spécialisée du 09/04/2024*



Vos élus FO ayant siégé : Anne RETO-RIVIERE, Aurélien FRONT, Stéphane GUIBERT, Didier LOISEAU, Sophie DELAUNAY-HARMAND (experte)

Après les classiques lectures liminaires des différentes organisations syndicales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de la FS comme prévu au règlement intérieur. Il aura fallu pas loin d'un an et demi après les élections des représentants du personnel pour enfin parvenir à ce résultat. Quelle efficacité et exemple d'organisation d'une réforme menée par notre administration !

#### **Présentation de la note d'orientation 2024 :**

Cette note est présentée par l'Animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP)

Il y est question :

- d'« assurer la sécurité des agents », de « renforcer l'efficacité du DUERP et du plan d'action de prévention (PAP) avec le déploiement d'un nouvel outil (prév'action) ».

Mais aussi :

- d'« améliorer les conditions de travail et agir sur l'organisation du travail pour prévenir les risques professionnels et donner du sens au travail » (nous avons bien une idée pour aller dans ce sens mais la DG ne semble pas vouloir recréer des postes en Vendée).

- de « Prévenir du risque de désinsertion professionnelle ». L'assistante sociale et le médecin de prévention sont attentives et actives sur ce sujet, avec par exemple un accompagnement des agents en situation difficile et des agents en fin de carrière.

- de « poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information ». En clair de continuer à vous proposer des formations sur les TMS, risques routiers, exercices d'évacuation, etc.

- de « maîtriser le risque amiante ». Un groupe de travail (GT) a déjà eu lieu en ce sens et d'autres sont à venir pour mettre en place des signalétiques. Le prochain est prévu le 28 juin.

Sont également prévus un GT sécurité le 17 mai et un GT Radon le 20 juin.

#### **Fiches actions :**

Des formations sont proposées, prévues ou en cours de finalisation :

- manipulation des extincteurs.
- formations risques routiers, conduite en mode dégradé.
- sensibilisation aux RPS (agents) et sensibilisation aux RPS auprès des encadrants.
- travail sur écran.
- sophrologie.

L'achat d'équipements particuliers est également prévu ou à l'étude :

- sacs à dos pour le transport du PC pour le télétravail.
- bureaux réglables en hauteur (aménagement de postes).

Projets en cours :

- une prestation de ménage renforcé – poussière sur les armoires, nettoyage en profondeur des sols.

La dépense est conséquente et il convient de s'interroger si cela rentre bien dans les prérogatives de la formation spécialisée.

L'intersyndicale demande le partage de ces sommes avec le budget départemental considérant que ces charges n'entrent pas forcément dans le périmètre de la formation spécialisée. La direction doit vérifier la faisabilité avec le budget départemental. Notre interrogation porte sur le fait de payer une prestation supplémentaire qui rentre déjà dans le marché de nettoyage initial.

- poses de stores à Challans. La direction va mener une expertise pour connaître les besoins réels.

### **Accidents de travail – signalement – registre SST :**

L'examen des accidents de travail et fiches de signalement donne suite à un examen approfondi de la formation spécialisée si nécessaire. FO vous rappelle qu'il est très important de ne pas faire l'impasse sur ce type de déclaration. La multiplication d'évènement sur un site peut être le révélateur d'une difficulté locale qui doit être résolue par la formation spécialisée. Il est à noter que les fiches de signalement concernant une agression de la part d'un contribuable ou redevable font à minima l'objet d'un courrier de rappel à l'ordre de la part du directeur.

Une fiche a une nouvelle fois été déposée par deux services en difficulté. Le directeur insiste pour que les collègues en souffrance aillent voir le Dr Bailly. Pour FO, cette bienveillance ne résoudra pas le manque d'effectif dans les services.

### **Accueil du SIP LRSY :**

Un plan issu des groupes de travail mais susceptible d'évoluer a été remis aux organisations syndicales. Le budget étant supérieur à 100 000 euros, la direction générale doit donner son aval. La direction locale n'a donc pas la totale maîtrise du calendrier. Ensuite viendra l'étude définitive et la finalisation des plans. Nous resterons vigilants sur le sujet afin que les conditions de travail des collègues concernés soient optimales.

### **Rapport du médecin du travail :**

Il s'agit du rapport de l'année 2023 qui ne concerne que la DGFiP.

Le médecin de prévention a vu ou eu contact avec de nombreux collègues à l'occasion de visites quinquennales mais aussi à l'occasion de nombreuses visites spontanées, dont un certain nombre sur conseil de l'assistante sociale.

Le docteur Bailly fait un focus sur un ressenti d'isolement, de perte de cohésion d'équipe, de sentiment d'injustice, de perte du collectif en raison du télétravail.

Une note de la direction sera d'ailleurs diffusée sur le sujet du télétravail au mois de mai.

Le directeur, en réponse à l'interrogation de FO, précise que les modalités de contrôle des télétravailleurs seront intégrées à cette note.

M. Fuentès insiste sur le droit, même le devoir, à la déconnexion.

En 2024, Mme Le Blanc et le Dr Bailly prévoient de travailler sur l'accueil des handicapés. Elles vont s'appuyer sur les cas rencontrés en 2023 pour faire des préconisations. Elles n'ont pas encore déterminé le public cible (collectifs de travail, agents concernés...)

L'intersyndicale a souligné la difficulté et l'importance de l'intégration des agents en situation de handicap. Même si un handicap n'est pas visible, il est pourtant là et le rôle du chef de service est prégnant dans l'intégration de ces agents.

### **Vidéoprotection**

La vidéoprotection est en cours d'actualisation sur les sites de Fontenay le Comte, les herbiers et sur le SGC Yon-Vendée. La commission de la préfecture s'est réunie mais les arrêtés de mise en service ne sont pas encore parvenus.

La vidéo protection est avant tout dissuasive et sert également en cas de réquisition judiciaire. L'alerte se fait seulement par bouton d'alerte. Des formations seront dispensées sur ce sujet par le référent sécurité.

Devant l'inquiétude des syndicats quant à la responsabilité éventuelle des agents ayant un écran de surveillance dans leur service, le directeur lève toute ambiguïté. Les agents ne seront absolument pas responsables et ne sont pas tenus à une surveillance.

### **Plan action et Prévention 2023 (PAP)**

Diverses actions ont été menées par la direction suite au DUERP, aucune concernant la cause majeure des RPS : le manque de personnel.

### **Questions diverses :**

Le problème de moustiques sur le site des Sables d'Olonne est en cours de résolution avec la vidange du bac à graisse au niveau restauration et une vidange du vide sanitaire (plein d'eau).

Examen le 10 avril des remontées capillaires de la cité en rapport avec l'humidité constatée notamment dans le bâtiment C.

Consultations des agents pour les travaux de la cité. Il s'agit d'une première consultation avec un délai malheureusement contraint, mais il y en aura d'autres. Les agents seront bien consultés.

Visites de sites par une délégation du CSAL-FS :

Fontenay le Comte le 23 mai

CDIF le 11 juin

Les Sables d'Olonne après la vidange des vides sanitaires. Date non fixée.

Le service des domaines est passé à Fontenay le Comte : il s'agissait de vérifier que les agents étaient dans de bonnes conditions de travail.

Une visite est prévue également à Challans.

Un affichage est prévu sur les sièges ergonomiques. Ceux-ci sont attribués individuellement et réglés par un prestataire spécialisé pour les personnes concernées. Ils ne doivent donc pas être déréglés et l'usage doit rester exclusif.